



# COLLEGE DE CHEVERUS

10 rue Cheverus - 33000 BORDEAUX ☎ 05.56.48.57.00 📠 05.56.48.72.18

Adresse Internet : <http://college-cheverus.org/> email : [cc.0331663d@ac-bordeaux.fr](mailto:cc.0331663d@ac-bordeaux.fr)

## SEGPA

2 rue des Augustins 33000 BORDEAUX ☎ 05.57.59.12.33 📠 05.57.59.00.95

La Principale

Aux parents des élèves de 4° et 3°

Bordeaux, le 10 février 2011

Depuis quelques mois, nous constatons une augmentation inquiétante du nombre de vols de téléphones portables et d'ipod, voire de sommes d'argent.

Les enseignants nous signalent par ailleurs, dans certaines classes, une nette dégradation de l'ambiance et pour de nombreux élèves, moins de travail fourni ce qui se traduit inévitablement par une baisse des résultats.

Notre mission, celle du service vie scolaire notamment, consiste à assurer de bonnes conditions de travail pour tous les élèves mais nous ne pouvons nous consacrer à des enquêtes constantes pour retrouver des objets volés.

Je voudrais tout d'abord rappeler à tous les parents que, comme le stipule le règlement intérieur, « l'introduction dans l'établissement d'objets personnels, surtout de valeur, est fortement déconseillée ... l'utilisation est interdite dans les bâtiments et l'établissement dégage toute responsabilité en cas de vol ».

Je fais donc appel à votre rôle de parents pour faire comprendre à votre enfant qu'aucun appareil de valeur n'a sa place à l'école où il ne peut que susciter la convoitise, que les élèves n'ont jamais besoin de disposer d'argent liquide, et que, en cas de nécessité, nous vous joignons forcément même si votre enfant n'est pas équipé de téléphone portable..

Cependant, le vol et le recel étant, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement des délits punis par la loi, nous avons contacté le référent du poste de police du Cerf Volant qui va intervenir une heure par classe de 4° et 3° pour rappeler la loi et les risques encourus et échanger avec les élèves sur des comportements répréhensibles. Ces rencontres auront lieu dans le courant du mois de mars en présence d'un personnel administratif ou enseignant.

Cette double action nous permettra, je l'espère, de mettre fin à ces incidents répétés qui nuisent au travail et à la sérénité de tous.

Je vous remercie de votre compréhension et vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

